

Réunion du : 23 avril 2026 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 33

Présidence : Mme OSBERY Sylvie

Présents : MM. RAFFARD Pierre, TREPKA Nicolas

Secrétaire de séance : Mme TOURNOIS Cécile

## REGLEMENTS 2025/2026

### CORRESPONDANCE

**La Commission rappelle aux clubs que toute correspondance doit être réalisée depuis l'adresse mail officielle du club et à l'attention du Secrétariat du District.**

### HORAIRES DES RENCONTRES

Afin d'uniformiser la gestion des horaires d'été et d'hiver de l'ensemble des compétitions organisées par le District de la Nièvre de Football, **les coups d'envoi seront donnés à 15h (été) et 14h30 (hiver). De ce fait, les coups d'envoi des rencontres en lever de rideau se joueront à 12h30 (été) et 12h00 (hiver).**

La période hivernale s'entend du 1<sup>er</sup> novembre à fin février.

### REPORT DE RENCONTRES OU MODIFICATION D'HORAIRE

#### Equipes jeunes :

#### Championnats à 11 et à 8

En raison des incidences possibles comme les arbitres à prévenir et pour pouvoir être examinée au cours de la réunion du Département Technique Jeunes, **toute demande de report de match, d'inversion et la validation devra être adressée au plus tard le mercredi minuit via FOOTCLUBS.**

**Toutefois une tolérance est accordée pour le football à 8 : les deux clubs pourront faire parvenir leur accord par mail le jeudi avant midi.**

Pour ces championnats, toutes les demandes ne respectant pas les critères ci-dessus ne pourront être prises en compte par la Commission.

Le résultat d'un match joué à une autre date, heure ou lieu, que ceux fixés par le calendrier officiel est susceptible de non-homologation.

Les Clubs agissant sans l'autorisation du Département Technique Jeunes auront match perdu par pénalité et seront passibles des amendes qui s'y rattachent.

En cas de forfait, les clubs doivent se reporter aux règlements relatifs aux forfaits.

En cas de terrain impraticable, les clubs doivent se reporter à l'article 20 LBFC relatif aux terrains impraticables.

Pour un match non joué (hors forfaits et terrains impraticables) à la date prévue, le secrétariat du District devra en être impérativement informé par mail par le club recevant le jour même de la rencontre mais ces deux clubs auront match perdu. Toutefois, la Commission au vu des circonstances, pourra donner match perdu à seulement l'une des deux équipes ou reprogrammera la rencontre à une nouvelle date.

## 1 – FOOT A 11

### 1.1. Matches non joués/reportés

**U18D2** - match n°55431378 du 18/04/2026, E. LA MACHINE 1 / COULANGES 2 – fixé le 25 avril 2026

**U18D2** - match n°55431381 du 18/04/2026, E. GUERIGNY 1 / AFGP58 1 – fixé le 25 avril 2026

**U15D1** - match n°55433803 du 09/05/2026, E. ST BENIN 1 / NEVERS BANLAY 1 - fixé le 16 mai 2026

**U15 D2A** – match n°55433824 du 21/03/2026, FC DECIZE 2 / CORBIGNY 1 – fixé le 02 mai 2026 à 12h30

**U15 D2A** – match n°55433827 du 18/04/2026, CORBIGNY 1 / E. CLAMECY 1 – fixé le 29 avril 2026

**U15 D2B** - match n°55431665 du 18/04/2026, E. CHATILLON 1 / E. ESN58 1 – fixé le 2 mai 2026

**COUPE U18 PRINCIPALE** - match n°55620862 du 02/05/2026, FC DECIZE 1 / E. ST PIERRE 1 – fixé le 30 avril 2026 à 19h30

**COUPE U15 CONSOLANTE** - match n°55620847 du 02/05/2026, FC DECIZE 1 / E. ST PIERRE 1 – fixé le 9 mai 2026

### 1.2. Demandes de modifications de rencontres

#### Championnat U18 D2

ASL ST PERE 1 / E. ESN CHARRIN CHANTENAY 1, match n° 55431379 du 25/04/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 16/05/2026.

Accord de la Commission.

*La Commission précise aux 2 clubs qu'elle fixe les rencontres reportées selon les dates chronologiquement disponibles en MR afin d'éviter de se retrouver avec un nombre important de matchs non joués en fin de saison.*

#### Championnat U15 D2A

AFGP 58 2 / E. CLAMECY VARZY 1, match n° 55433832 du 09/05/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 02/05/2026.

Accord de la Commission.

E. CLAMECY VARZY 1 / COULANGES 1, match n° 55433828 du 25/04/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 14h00.

Accord de la Commission.

#### Championnat U15 D2B

E. MARZY 1 / E. CHATILLON 1, match n° 55431668 du 25/04/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au mercredi 13/05/2026 à 19h30.

Accord de la Commission.

#### Coupe U18 Principale

VAUZELLES 1 / NEVERS BANLAY 1, match n°55620861 du 02/05/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 20h00.

Accord de la Commission.

## 1.3. Forfaits

### Championnat U15 D2B

E. MARZY 1 / E. PREMERY 1, match n°55431663 du 18/04/2026

Forfait déclaré de E. PREMERY 1, match perdu 3-0, -1 pt.

Amende 45€

ST PERE 1 / E. ST PIERRE 1, match n°55431664 du 18/04/2026

Forfait déclaré de E. ST PIERRE 1, match perdu 3-0, -1 pt.

Amende 45€

## 2 – FOOT A 8

### 2.1. Matches non joués/reportés

**U13 D1** – match n° 51772.1 du 21/02/2026, RC NEVERS CHALLUY SERMOISE 2 / AFGP 58 1 – fixé le 29/04/2026 à 17h00.

**U13 D2A** – AFGP58 2 / E. CHATEAU LORMES 1, match n°55432889 du 04/04/2026 – fixé le 02/05/2026

**U13 D2B** – match n°55432930 du 07/02/2026, E. ST ELOI 1 / E. CERCY 1 – fixé le 02/05/2026

**U13 D3A** – match n° 51818.1 du 21/02/2026, V PREMERY 1 / E. CHAULGNES 1 – fixé le 23/05/2026

### 2.2. Demandes de modifications de rencontre

#### Championnat U13 D2A

UCS COSNE 2 / CS CORBIGNY 1, match n°55432914 du 18/04/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au mercredi 20/05/2026 à 15h30.

Accord exceptionnel de la Commission.

**La Commission rappelle aux deux clubs que les demandes de modifications doivent être saisies via FOOTCLUBS au plus tard le mercredi précédent la rencontre.**

La Commission inflige une amende de 10€ au club de CORBIGNY pour non-respect de la procédure réglementaire.

AFGP 58 2 / FC NEVERS 1, match n° 55432917 du 25/04/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au mercredi 29/04/2026 à 17h00.

Accord de la Commission.

#### Championnat U13 D3B

AFGP 58 3 / FC NEVERS 2, match n° 55433008 du 25/04/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au mercredi 29/04/2026 à 17h00.

Accord de la Commission.

### Critérium U13-U16F

AFGP 58 1 / FC NEVERS 1, match n°55515153 du 18/04/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre et la fixe au 02/05/2026.

Accord exceptionnel de la Commission.

**La Commission rappelle aux deux clubs que les demandes de modifications doivent être saisies via FOOTCLUBS au plus tard le mercredi précédent la rencontre.**

La Commission inflige une amende de 10€ aux 2 clubs pour demande de modification hors procédure réglementaire.

CS CORBIGNY 1 / AFGP 58 1, match n° 55515154 du 25/04/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 11h30.

Accord de la Commission.

## 2.3. Forfaits

### Championnat U13 D3A

E. CHAULGNES 1 / PREMERY 1, match n°55432976 du 18/04/2026

Forfait déclaré de E. CHAULGNES 1, match perdu 3-0, -1 pt.

Amende 45€

### Championnat U13 D3B

Forfait général de l'équipe 1 de l'AS POUILLY.

Amende 120€.

## 2.4. Coupe U13-U16F

Suite aux résultats des ½ finales du 14 mars dernier, la Commission a procédé (PV du 26/03/26) au tirage des finales de la Coupe U13-U16F fixées le 30 mai 2026 :

- Finale : AS CLAMECY 1 / FC NEVERS 1
- Petite Finale : AFGP 58 1 / CS CORBIGNY 1

## 3 – TOURNOIS

La Commission rappelle à l'ensemble des clubs **qu'ils doivent déclarer auprès du District leurs tournois annuels** (Futsal et herbe) :

- 1<sup>er</sup> et 02/05/2026 : tournoi annuel de l'ASA VAUZELLES (U7/U9/U11/U13)
- 14/05/2026 : tournoi de l'Ascension du FC NEVERS (U7/U9/U11/U13)
- 14 et 15/05/2026 : tournoi annuel de CORBIGNY (U18)
- 14, 16 et 17/05/2026 : tournoi annuel de l'AFGP 58 (U7 à U18)
- 20/06/26 (ou 21/06/26) : tournoi féminin de l'AFGP 58 (U13F/U16F)
- 20/06/2026 : tournoi Daniel Rapiat de l'UF LA MACHINE (U12/U13)
- 20 et 21/06/2026 : tournoi annuel de GUERIGNY URZY (U7/U9/U11/U13)

## 4 – COURRIEL

Du club RC NEVERS CHALLUY SERMOISE concernant le résultat de la jonglerie de la ½ finale du Challenge U11 l'opposant au club de l'AS CLAMECY. Pris note. La Commission précise que la feuille de jonglages a bien été signée par les 2 éducateurs.

La Présidente  
Sylvie OSBERY



La Secrétaire de séance  
Cécile TOURNOIS



*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

*La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont /pas susceptibles d'appel.*